

DELIBERATION N° 83/8-07 : DISTRIBUTION DE LAIT AUX ELEVES DES ETABLISSEMENTS  
PREELEMENTAIRES

M. REINSTADLER, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que le Conseil Municipal, par délibération du 16 décembre 1980, décidait de participer au programme de distribution de produits laitiers aux élèves des cycles préélémentaires, subventionné par le FORMA (Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles).

Cette expérience, menée depuis le deuxième trimestre scolaire 1980/81 et qui consiste à distribuer du lait entier nature, en emballages individuels de 20 cl à des enfants de classes maternelles pendant les jours de classe, s'avère très profitable aux enfants et leur permet d'éviter la fatigue de fin de matinée.

Pendant l'année scolaire écoulée, 32.364 rations ont été distribuées, avec une subvention du FORMA de 0,80 F par dose, pour un montant facturé de 0,907 F TTC.

Par lettre en date du 25 août 1983, LORRAINE-LAIT nous informe que, sous réserve de confirmation officielle, la subvention FORMA serait de 0,87 F TTC par dose pour la nouvelle année scolaire, pour un montant facturé de 0,991 F TTC.

Malgré l'absence de confirmation officielle des subventions du FORMA, il est nécessaire, à l'approche de la rentrée des classes, que le Conseil Municipal se prononce sur la reconduction éventuelle de la distribution de lait dans les écoles maternelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire l'inscription relative à la distribution de lait entier nature, en emballages individuels de 20 cl aux enfants des écoles maternelles de Ludres, pour l'année scolaire 1983/84.
- sollicite l'attribution de la subvention du Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles, dont la Commune bénéficiait jusqu'alors.
- précise que les crédits complémentaires seront inscrits au Budget supplémentaire 1983.